

## AMI sur le dispositif de paiement pour services environnementaux

Dossier de la rÃ©daction de H2o  
December 2020

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) présenté par l'Agence de l'eau Seine-Normandie vise à accompagner des projets de collectivités via la mise en œuvre de dispositifs de paiements pour services environnementaux (PSE), conformément aux conclusions des Assises de l'eau et du plan national pour la reconquête de la biodiversité, sous l'égide du ministère de la Transition écologique et solidaire. L'originalité du dispositif des PSE consiste à rémunérer des agriculteurs en fonction du service rendu à la collectivité pour une action ou un mode de gestion qui améliore l'état de l'environnement. Les collectivités souhaitant engager une démarche en faveur des agriculteurs de leur territoire peuvent présenter leur candidature. Les territoires concernés sont en particulier les aires d'alimentation de captages, les zones humides, les zones soumises à l'érosion/ruissellement des sols, les zones d'expansion de crues... Au printemps 2020, les collectivités sélectionnées et leurs partenaires co-construiront leur projet avec l'agence de l'eau. Doté d'un budget de 2 millions d'euros, l'appel à manifestation d'intérêt s'appuie sur le programme Eau & climat 2019-2024 de l'agence.

Dépôt des dossiers - 31 janvier 2021